

SÉMINAIRE INTERNATIONAL -BAD
Tunis 11 au 14 décembre 2006.
Intervention de Tahar RAHMANI

Je souhaite tout d'abord et au nom d'ACIM exprimer mes plus vifs remerciements à l'IMA et en particulier Mme Karin Millet ainsi qu'à la BAD et au sein de son Département Secteur Privé MM BOURENANE et ZEGERS pour nous avoir associés à la préparation de ce séminaire.

Je souhaite aussi remercier, naturellement, l'ensemble des personnes présentes ce matin :

Les participants et les experts/intervenants qui viendront présenter durant ces 4 jours leurs réflexions, leurs analyses et leurs propositions.

Ce séminaire est, pour notre Agence ACIM, l'un des RDV importants de partage d'expérience et de savoir au service de la création d'entreprises en France et à l'étranger.

De manière très intensive, notre structure mène depuis de nombreuses années des actions de coopération internationale en direction des pays du Maghreb en particulier.

Nos principales actions concernent :

- Le renforcement des compétences et savoirs faire dans le cadre de prestations de **formations** de formateurs, d'accompagnateurs et de responsables dans le domaine de la création et du développement des entreprises.
- **L'ingénierie technique et financière** et **l'assistance** à la réalisation des projets
- **L'organisation de séminaires** internationaux autour de la création d'entreprises
- Le montage, la coordination et **l'animation d'un réseau** international de l'aide à la création d'entreprises,

- Nous espérons pouvoir poursuivre ce travail en partenariat avec nos amis de la BAD et nos partenaires, aussi bien en Afrique, qu'en France et en Europe.

Car aujourd'hui Mesdames, Messieurs, c'est avec encore plus d'acuité que se pose la question de la création d'entreprises, de petites et moyennes entreprises et de la mise en place de nouvelles conditions de développement économique dans les pays du Sud et particulièrement en Afrique.

Il y a urgence à réhabiliter l'économie et à s'interroger sur les outils actuels de soutien à la création d'entreprises et à leur développement qui sont souvent très modestes face aux besoins exprimés.

À l'heure où l'emploi public diminue et où le secteur informel joue un rôle de pare-chocs, particulièrement dans les secteurs comme l'agriculture, les biens de consommation et les services, la création de petites et moyennes entreprises est un domaine en devenir.

Cependant, il y a lieu de bien définir et identifier le cadre conceptuel.

La question **de la création** de l'entreprise et de son **développement** se trouve au cœur du développement en ce qu'elle touche à la problématique de l'entrepreneuriat. Elle recouvre plusieurs dimensions, sociologiques et culturelles, financières et économiques, politiques et juridiques. Elle se pose au niveau de plusieurs segments de l'activité économique et sociale, les secteurs formels et informels, la micro et la très petite entreprise, l'entreprise familiale et celle constituée par plusieurs investisseurs, la petite et l'entreprise moyenne, les start-up et les entreprises ayant déjà une existence de plusieurs années et qui s'engagent sur la voie de l'investissement et de la croissance élargie.

Dans toutes ces dimensions, **il y a des points communs à la problématique de la création de l'entreprise et de son développement**, des pré-requis dont certains sont liés à la nature de l'environnement de l'entreprise, alors que d'autres sont du ressort de la structure interne de l'entreprise, de son histoire et de sa constitution.

Nous aurons à en débattre pour mieux en cerner les contours et tenter ensemble, par un partage de nos expériences d'aboutir à une meilleure approche de ces questions dans notre travail au quotidien.

Cependant, il y a des spécificités à chacun des différents segments que nous avons évoqués précédemment. En effet, la question de la création de l'entreprise et de son développement ne se pose pas dans les mêmes termes dans les secteurs **informel et formel**, ni au sein du secteur formel entre **les micros et les TPE et les PME**. Aussi est-il important de clarifier le cadre conceptuel et pratique dans lequel nous nous proposons de nous engager collectivement durant ces trois journées.

Le premier élément de clarification à apporter est que **nous ne nous intéresserons pas** à la micro-entreprise. Bien qu'elle soit importante, elle mérite une attention particulière et spécifique. En fait, elle l'est déjà à travers les multiples programmes de microcrédit et les institutions de microfinance. Nous nous intéresserons à la création de la petite et moyenne entreprise qui nécessite un capital et des ressources que les banques commerciales sont plus à même d'apporter.

Le second élément concerne les entreprises constitutives du secteur informel. Celles-ci ne retiendront pas notre attention, quelles que soient leur taille et leur rôle économique et social. Elles méritent à elles seules un séminaire particulier. **Dans le cas de notre séminaire d'aujourd'hui, on ne s'intéressera qu'à celles qui sont intéressées et engagées** dans un processus de formalisation inscrit dans une problématique **de prise de risque, croissance et de développement**.

Le troisième élément a trait au profil des entreprises qui feront l'objet de notre attention. En effet, une large partie des TPE et des PME est inscrite dans une problématique de reproduction à l'identique, une problématique qui peut être qualifiée de **survivaliste** dans le cadre de la libéralisation des marchés et de leur ouverture à la compétition internationale.

Cette partie bien qu'économiquement importante ne retiendra pas l'attention car elle ne se pose pas la question de l'accès aux ressources techniques, managériales et financières en vue du développement. **Elles ne sont pas porteuses de projet entrepreneurial** ; lorsqu'elles cherchent à acquérir les services non financiers ou lorsqu'elles contractent des emprunts, elles sont dans une logique de survie, de reproduction à l'identique, de non-éviction du marché.

Comment les approcher et quels types d'instruments mettre en place pour les assister ? Y répondre nécessiterait que l'on se focalise sur leurs logiques de gestion et de fonctionnement. Cela dépasse le cadre de notre rencontre.

En fait **la population d'entreprises qui retiendra notre attention est celle qui, d'entrée s'inscrit ou cherche à s'inscrire dans le secteur formel**, elle est constituée de TPE ou de PME en création ou en développement.

Ce que l'on peut dire aujourd'hui de cette **sous-population** d'entreprise est qu'elle est porteuse de projets de développement durable et qu'elle recèle un potentiel de croissance et d'externalités formidable. La réalisation de ce potentiel est toutefois inhibée par une série de contraintes légales et réglementaires, bureaucratiques et administratives, techniques, managériales et financières.

Aujourd'hui, des programmes spécifiques commencent à être mis en place pour en assurer la promotion et exploiter les opportunités qu'elles offrent dans la résolution des nombreux problèmes récurrents ou structurels qu'il convient peut-être de rappeler tant ils sont nombreux et enchevêtrés : l'emploi et le chômage, la marginalisation et l'intégration, notamment dans les zones périurbaines, le développement des marchés financiers locaux, la gouvernance d'entreprise et la responsabilité sociétale de celle-ci, notamment vis-à-vis des communautés locales, la croissance économique soutenue et équilibrée et plus **fondamentalement la pauvreté et au-delà le développement durable**.

C'est cette population qui sera au centre de nos travaux. Et pour nous permettre de bien cerner les contours du sujet, **nous travaillerons chaque jour en deux sous-groupes, le premier se focalisant sur la création de l'entreprise et le second centrant son attention sur le développement de l'entreprise**.

Au cours de ce séminaire, nous essayerons plus particulièrement de mettre l'accent **sur les femmes et les jeunes entrepreneurs** du fait de leur poids démographique et de leur rôle économique et social.

L'objectif de ce séminaire est de faire ensemble, avec vous, l'état des lieux de la création d'entreprises et des conditions de leurs développements.

Nous aborderons les différentes problématiques qui nous sont posées, comme :

1-Les outils d'accompagnement financier correspondant aux capacités individuelles et collectives de créations d'entreprises qui sont indispensables dans le domaine de l'investissement, de la mobilisation de l'épargne, de la valorisation des flux financiers et des participations financières.

Les effets de la bancarisation sont très importants. Par exemple dans les régions où il est fait un effort de bancarisation, on enregistre plus de 20 % de créations d'activités. Ainsi, ouvrir un compte, c'est s'inscrire dans le droit de l'entreprise.

La bancarisation facilite l'émergence des entreprises, même dans le secteur rural. Mais je suis persuadé que les outils financiers mis en place ne peuvent fonctionner que s'il y a des dispositifs locaux d'accompagnement à la création et au développement d'entreprises.

Les banquiers pourront toujours dire : il n'y a pas de projet bancable, ou les institutions financières dire que nous n'avons pas suffisamment de projets. Mais si elles occultent le fait

qu'un projet est d'abord une rencontre entre un porteur individuel et une structure qui peut l'aider, elles ne comprendront pas grand-chose.

Outre les banques et leur place auprès des créateurs, nous parlerons demain au cours de la session portant sur les « instruments financiers » d'autres formes de soutien.

À titre d'exemple, il faut citer **les fonds de capital-risque** qui prennent des parts de capital de l'entreprise pour la booster et l'accompagner, **les fonds de garantie** qui garantissent les emprunts contractés quand les porteurs de projets en sont démunis., les **plateformes d'initiative locales** qui localement, au plus près de créateurs d'entreprises octroient des prêts, garantissent des emprunts à des conditions extrêmement favorables etc..

De même nous aborderons la question au combien importante des **services liés au développement des entreprises du créateur** qui doit être accompagné et favorisé par des outils et des structures propres à assurer son développement.

- Les **Couveuses d'entreprises**, les **Pépinières d'entreprises** et les **Hôtels d'entreprises**.

Ils en font indéniablement partie.

Nous en parlerons dans le détail mercredi

Le séminaire, permettra outre la prise de connaissance des différents outils mis en œuvre par les structures du Nord et du Sud dans ce champ d'intervention, de cerner les enjeux de **chaque pays présent** et d'évaluer les besoins en matière de :

- **Professionalisation des acteurs de la création d'entreprises**,
- **de renforcement institutionnel** et de
- **Participation active de partenaires** de la société civile, dont les entrepreneurs.

Nous aurons aussi l'occasion d'explorer ensemble les possibilités **de fédérer les énergies** issues des sphères publiques et privées en faveur de la création de petites et moyennes entreprises.

Quelles sont les contraintes institutionnelles, légales et réglementaires qui s'opposent à la création de l'entreprise petite ou moyenne et à sa vocation à la croissance ?

Quelles sont les conditions à réunir pour établir un climat qui lui soit favorable ?

Comment rendre le formel plus attractif et notamment en apportant une protection sociale renforcée du chef d'entreprise et en lui offrant des possibilités de développement durables ?

Comment tracer un cadre financier, fiscal et social attractif pour favoriser la création et le développement des PME et le tout dans une double stratégie :

1- Une stratégie de structuration de la vision politique de long terme, et en même temps une stratégie de très court terme de manière à être le plus efficace et le plus rapidement possible.

Ce qui est intéressant c'est de noter les initiatives nombreuses désormais, par exemple dans les pays du Maghreb.

Il y a là véritablement de vraies compétences en matières d'accompagnement financier.

Un autre enjeu essentiel se situe dans **la professionnalisation** des agences gouvernementales, associatives ou consulaires habilitées à concevoir et assurer la mise en œuvre de mesures spécifiques d'accompagnement.

Cette professionnalisation passe par l'amélioration des compétences du personnel existant ou à venir et la mise en place d'outils **performants** de formation, d'évaluation et de suivi.

Une réflexion en cours par exemple aujourd'hui dans des pays (Maroc) dans lesquels on est en sureffectif dans le secteur public, c'est la **possibilité de réorientation ou de réaffectation** d'agents publics de l'État vers l'assistance à la création d'entreprises, avec plusieurs avantages :

- la connaissance des rouages et de la complexité du monde administratif dont ils viennent, avec leur connaissance de carnets d'adresses et avec leurs compétences.

Cela nécessiterait simplement de mettre en place **un sas** de formation complémentaire à la culture d'entreprise, à la psychologie du créateur d'entreprise, à l'assistance à la création et au développement, et à l'apprentissage du travail en réseau. C'est une approche que l'on pourra développer au cours de ce séminaire.

En tout état de cause, l'efficacité des politiques publiques en matière de soutien économique, est proportionnelle à la qualité et à l'implication des corps intermédiaires existants : associations professionnelles, agences, chambres consulaires, experts comptables.

Nous allons définir ensemble au cours de ce séminaire un cadre d'actions et les moyens concrets de leur mise en œuvre.

Le souci de pérennité et d'appropriation des outils et méthodes nous inviterons peut-être, pour ceux qui le souhaiteront, à nous retrouver de nouveau pour aller plus loin et partager nos savoir-faire dans le cadre d'un partenariat exemplaire.

Je vous remercie

Tahar Rahmani